

La prochaine campagne d'inscription 2025/2026

Concernant les étudiants en licence, nous vous rappelons que la limitation du nombre d'inscriptions administratives sera désormais active. Les étudiants ne pourront redoubler qu'une fois chaque année (sauf dérogation accordée par le directeur de la composante), ce qui limite à **cinq années** d'inscription en Licence.

- Ouverture de "réins" et "primo" (hors Parcoursup) : **lundi 23 juin 2025 à 10h00**;
- Ouverture de "primo" Parcoursup : **lundi 4 juillet 2025 à 10h00**;
- Fermeture de "primo" et "réins" : **mercredi 24 juillet 2025 à 12h00**;
- Réouverture de "primo" et "réins" : **mercredi 27 août 2025 à 10h00**.
- **Accueil des étudiants** au Pôle Scolarité centrale, centre PMF : **uniquement sur rendez-vous via l'application "rdvia"**

Pour rappel, voici les dates limites pour les inscriptions administratives :

Dates limites d'inscription administrative –

- **Licence 1 (néo-entrant)** – (selon calendrier Parcoursup)
- **Licence 1 (redoublants), L2 et L3** – **lundi 15 septembre inclus**
- **Master 1** – **lundi 15 septembre inclus**
- **Master 2** – **lundi 29 septembre inclus**

Rappel :

- Les inscriptions administratives se font **uniquement via internet**
 - première inscription à Paris 1 : <http://primo.univ-paris1.fr>
 - réinscription à Paris 1 : <http://reins.univ-paris1.fr>
- En cas de difficulté, l'étudiant doit d'abord contacter l'assistance téléphonique : **01 71 25 11 37** (de 9h00 à 17h00)
- Les étudiants peuvent aussi contacter la Scolarité Centrale par mail : Inscriptions-Administratives@univ-paris1.fr
- Les pièces justificatives doivent être transmises par voie électronique (sur l'ENT, rubrique **PJWEB**)
- L'accès à la Scolarité centrale (PMF - 11ème étage) est strictement limité aux étudiants déjà inscrits ayant pris un rendez-vous (sur l'ENT, rubrique Rendez-vous IA).
- ❖ **Pour rappel**, les étudiants (selon le régime d'inscription) doivent s'acquitter de la **CVEC (105€)** *via* le site du CROUS avant d'effectuer leur inscription : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>